



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 3 septembre Deux Mille Vingt, à 15 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au salon Marcel Audouard situé à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nuls – Blancs – Abstention : 0

Nombres de présents : 32

Exprimés : Pour 32 – Contre 0

Présents : Mesdames MAHIER Manuela, CASTELEIN Christèle, THOMINET Odile, PIC Anna, BELLIOU-DELACOUR Nicole, LEROSIGNOL Françoise, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, ARRIVE Benoît, FAGNEN Sébastien, ASSELINE Yves, BRIENS Éric, LECHATREUX Jean-René, MABIRE Edouard, CATHERINE Arnaud, CROIZER Alain, FAUCHON Patrick, LERENDU Patrick, LEMYRE Jean-Pierre, DENIS Daniel, BOUILLON Jean-Michel, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédéric, DIGARD Antoine, BAUDIN Philippe, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

Excusés : Madame GRUNEWALD Martine et Messieurs LAMORT Philippe, HEBERT Dominique.

Réf – n° B40_2020

OBJET : Direction des Déchets Ménagers et Assimilés – Dispositif mission civique de la Région Normandie

Exposé

Le projet du Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) fixe, comme objectif prioritaire pour la Normandie, la généralisation du tri à la source des déchets organiques d'ici 2025. L'enjeu premier consiste à banaliser le geste de compostage des restes alimentaires en proximité, c'est-à-dire au plus près du lieu de production, par les citoyens eux-mêmes.

Après 10 ans d'expérimentations, le bilan mitigé amène à un consensus : seul un accompagnement « au cas par cas » permet de faire évoluer les comportements. Diffuser

largement la pratique du compostage demande donc aux collectivités de mobiliser un personnel nombreux pour leur permettre d'intervenir au plus près des habitants.

Pour répondre à cet enjeu de recrutement et de formation au tri en Normandie, la Région Normandie propose, au titre de sa compétence planification déchets, via un accord-cadre Région - DRJSCS, d'intermédiaire la mise à disposition de personnes en service civique auprès des différents syndicats de gestion des ordures ménagères et autres collectivités, pour une durée de 6 mois, sur des missions de tri à la source des restes alimentaires des usagers et de la restauration collective.

Le service civique peut prendre différentes formes. La principale est l'« engagement » de service civique, ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans pour une durée de 6 à 12 mois. Une autre forme est le « volontariat » de service civique qui concerne quant à lui les jeunes de plus de 25 ans, pour une durée de 6 à 24 mois.

Dès 2019, l'Agglomération a accueilli des jeunes volontaires au titre de l'« engagement » de service civique. Elle souhaite donc renouveler cet accueil pour la session 2020-2021.

L'accord-cadre proposé par la Région permettra de faire gagner du temps aux collectivités grâce à une économie d'échelle sur le travail administratif (définition de la mission, publicité du recrutement, contrat type, mobilisation, formation et suivi des bénévoles, bilan des missions).

Outre le temps administratif, le travail d'accompagnement des services civiques par la collectivité est également chronophage ; ce programme clé en main rythme la prise en charge du volontaire de façon à alléger le travail d'encadrement du tuteur à 20 à 30 jours environs par binôme, tout en optimisant les chances de succès. En effet, le dispositif a été construit selon les préceptes de la psychologie sociale dans l'optique d'apporter un regard neuf et scientifique sur la mise en place et la pérennisation du geste de tri des restes alimentaires, et par ricochet à l'ensemble des flux.

La mise en route de missions civiques, en partenariat avec différents territoires normands, offre l'opportunité de faire émerger un réseau de volontaires car le sentiment d'appartenance est un levier puissant. La coordination régionale permettra une évaluation effective des missions de façon à permettre une amélioration continue avec synthèse d'expériences à large échelle. Un bilan collectif sera organisé en fin de mission.

Lors de la première session qui s'est déroulée sur huit mois du 1^{er} octobre 2019 au 31 mai 2020, les deux volontaires qui ont été accueillies au sein de l'Unité Prévention des déchets et développement du recyclage ont pu mettre en place des contacts avec les bailleurs sociaux, maisons de quartier afin de développer le compostage partagé. Une première mise en place a eu lieu sur le quartier des Eglantines à Cherbourg-en-Cotentin où une trentaine de familles se sont portées volontaires pour réduire leurs productions de déchets ménagers en adoptant la pratique du compostage. Un second point de compostage était sur le point d'être lancé avant la crise sanitaire et des projets devaient être mis en place avant la fin du contrat. Le confinement n'a pas permis la mise en place de ces nouveaux points de compostage partagé.

Ces nombreux contacts pris permettront une mise en place plus rapide pour les futurs points de compostage que l'on souhaitera développer lors de la seconde session.

Un protocole a également pu être mis en place pour définir les prérequis avant l'installation d'un point de compostage partagé (mise à disposition de trois bacs de compostage, assurer l'apport de matière sèche, s'appuyer sur des référents sur place, étude préalable avec les services communaux...).

Les deux volontaires ont également pu faire un état des lieux de la pratique du compostage partagé et une première rencontre a pu avoir lieu avec les élus de Cherbourg-en-Cotentin pour améliorer les points de compostage partagés qui sont déjà en place et faire le point sur l'avancement des projets. Ces deux personnes ont également pu travailler sur les prémices d'une charte du compostage partagé.

Un bilan positif pour les volontaires également puisque cette expérience leur a permis de trouver leurs voies suite à ces missions. Grâce aux différentes formations et au contact de l'équipe, une des volontaires exerce désormais les missions de médiatrice du tri à Carpentras et la seconde volontaire reprend ses études lors de la prochaine rentrée scolaire.

La prochaine session sur laquelle la collectivité s'est positionnée débutera le 14 Septembre 2020 et durera six mois. La durée est réduite par rapport à la première session dont la durée était de huit mois.

Les appels à candidatures ont été publiés par la Région Normandie en juillet 2020. Les jurys de recrutement se dérouleront dès la première semaine du mois de septembre 2020.

La collectivité devra sélectionner au minimum deux volontaires et pourvoir une indemnisation de subsistance de 107,58 € par volontaire par mois, en complément de l'indemnité versée par l'Etat.

Les volontaires seront suivis par un « tuteur » qui sera le même que lors de la première session. Les missions proposées seront identiques à celles proposées lors de la première session permettant ainsi une continuité dans l'action de ces missions.

La collectivité doit prévoir l'équipement indispensable à la mission comprenant au moins un poste de travail par binôme, les EPI ou tenues de travail et la mise à disposition d'un véhicule ou pourvoir une indemnisation des déplacements liés à la mission sur le territoire d'expérimentation cible défini (Pôle de Proximité ou quartier).

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016, portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° DEL2020-061 du 13 juillet 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Valide** la participation de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au dispositif mission civique proposé par la Région Normandie,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



Le Président,

David MARGUERITTE